

Ce Focus porte sur les salariés⁽¹⁾ enregistrés aux Caisses Sociales Monégasques. La notion de "salarié poids" a été introduite : il s'agit de la représentation d'un salarié sous la forme d'un poids correspondant au prorata des heures effectuées chez ses différents employeurs. Ce calcul donne la possibilité lors de la répartition des salariés multi-employeurs de ne pouvoir compter le salarié qu'une seule fois.

1) Généralités

On dénombre, au 31 décembre 2013, 46 600 salariés en Principauté dans le secteur privé soit une progression de 1 158 salariés (+2,5%) par rapport à l'année précédente.

Les salariés sont âgés en moyenne de 43 ans et 1 mois, sont à 59,4% des hommes, habitent pour plus des ¾ dans les Alpes-Maritimes et travaillent à plus de 85% dans le secteur tertiaire.

2) Répartition par sexe et lieu de résidence des salariés⁽²⁾

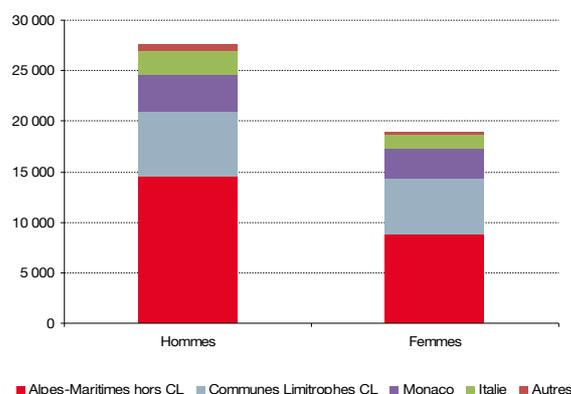
Résidence	Hommes		Femmes		Total	
Alpes-Maritimes hors CL	14 511	52,4%	8 861	46,8%	23 373	50,2%
Communes Limitrophes CL	6 375	23,0%	5 434	28,7%	11 809	25,3%
Monaco	3 717	13,4%	3 054	16,1%	6 771	14,5%
Italie	2 459	8,9%	1 370	7,2%	3 829	8,2%
Autres	623	2,3%	195	1,0%	818	1,8%
Total	27 685	59,4%	18 914	40,6%	46 600	100%

L'origine géographique des salariés en Principauté demeure quasiment identique à celle de l'année précédente.

Pour ¾, il s'agit de personnes venant des Alpes-Maritimes dont ¼ des communes limitrophes. Moins de 15% habitent Monaco.

3 829 salariés résident en Italie, soit 112 de plus qu'à fin 2012.

Mais ces 112 salariés sont uniquement des hommes.

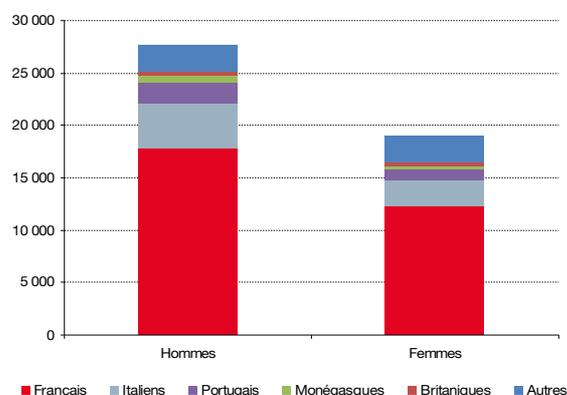


3) Répartition par sexe et nationalité⁽²⁾

Nationalité	Hommes		Femmes		Total	
Français	17 854	64,5%	12 346	65,3%	30 200	64,8%
Italiens	4 201	15,2%	2 382	12,6%	6 583	14,1%
Portugais	2 008	7,3%	1 062	5,6%	3 070	6,6%
Monégasques	621	2,2%	338	1,8%	958	2,1%
Britanniques	532	1,9%	366	1,9%	898	1,9%
Autres	2 470	8,9%	2 421	12,8%	4 891	10,5%
Total	27 685	59,4%	18 914	40,6%	46 600	100%

64,8% des salariés sont de nationalité française. Toutefois, la part des français baisse légèrement en 2013 en faveur des italiens.

La population salariées britanniques compte 18 hommes de moins mais 25 femmes de plus.



4) Répartition par sexe et Grands Secteurs d'Activités⁽²⁾

Près 22% des salariés travaillent dans le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. Ce sont à 64 % des hommes.

Quatre secteurs emploient en majorité des femmes dont le principal est celui de l'Administration, enseignement, santé et action sociale (71,2%). A contrario, c'est dans le domaine de la construction que la proportion de salariés de sexe féminin est la plus faible (8,5%).

	Hommes		Femmes		Total	
Activités financières et d'assurance	1 703	6,2%	1 804	9,5%	3 507	7,5%
Commerce de gros	1 094	4,0%	1 077	5,7%	2 171	4,7%
Commerce de détail	1 214	4,4%	1 502	7,9%	2 716	5,8%
Hébergement et restauration	4 063	14,7%	1 897	10,0%	5 960	12,8%
Industrie manufacturière, extractive et autre	1 927	7,0%	1 160	6,1%	3 087	6,6%
Activités immobilières	940	3,4%	531	2,8%	1 471	3,2%
Construction	3 932	14,2%	365	1,9%	4 297	9,2%
Transport et entreposage	1 423	5,1%	521	2,8%	1 945	4,2%
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	6 316	22,8%	3 842	20,3%	10 158	21,8%
Autre activités de services	3 129	11,3%	3 260	17,2%	6 390	13,7%
Information et communication	870	3,1%	302	1,6%	1 172	2,5%
Administration, enseignement, santé et action sociale	1 075	3,9%	2 652	14,0%	3 727	8,0%
Total	27 685	59,4%	18 914	40,6%	46 600	100%

⁽¹⁾ : salariés et gens de maison

⁽²⁾ : Dans certains tableaux, du fait des arrondis, les résultats des regroupements ne sont pas toujours égaux à la somme des éléments qui les composent

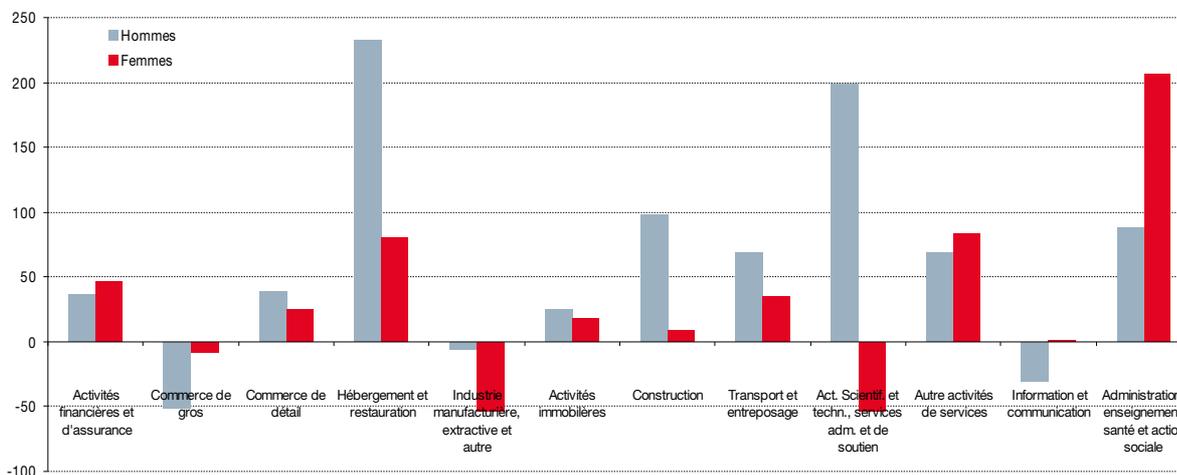
5) Répartition par sexe et secteur du nombre de salariés⁽²⁾

La part du secteur tertiaire dépasse les 85% (+0,3%). Cela illustre la place majeure occupée par les services dans l'économie monégasque.

Secteur	Hommes		Femmes		Total	
Primaire	4	0,0%	2	0,0%	6	0,0%
Secondaire	5 488	19,8%	1 471	7,8%	6 959	14,9%
Tertiaire	22 193	80,2%	17 442	92,2%	39 635	85,1%
Total	27 685	59,4%	18 914	40,6%	46 600	100%

Les salariés de sexe féminin sont employés à 92,2% dans le secteur tertiaire contre 80,2% pour les hommes.

6) Création/destruction d'emplois par sexe et Grands Secteurs d'Activités



C'est le secteur de l'Hébergement et restauration qui a le solde de création/destruction d'emplois le plus important : +313 (233 hommes et 81 femmes).

Le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien a embauché 199 hommes mais licencié 54 femmes.

Les secteurs de l'Industrie manufacturière, extractive et autre, du Commerce de gros et de l'Information et communication comptent respectivement 60, 59 et 30 salariés de moins qu'au 31 décembre 2012.

7) Répartition du nombre d'employeurs par Grands Secteurs d'Activités et tranche de salariés⁽²⁾

Au 31 décembre 2013, la structure de la répartition du nombre d'employeurs par Grand Secteur d'Activité et par tranche de salariés est stable par rapport au 31 décembre 2012.

On dénombre 2 nouvelles structures de plus de 200 salariés : 1 dans le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien et 1 dans celui des Autres activités de services.

	<5	[5;10[[10;50[[50;200[>=200	Total
Activités financières et d'assurance	84	39	34	17	2	176
Commerce de gros	244	72	55	4	0	375
Commerce de détail	302	94	55	3	1	455
Hébergement et restauration	76	62	52	7	5	202
Industrie manufacturière, extractive et autre	41	21	34	13	3	112
Activités immobilières	336	71	28	0	0	435
Construction	97	66	101	16	1	281
Transport et entreposage	53	24	30	9	0	116
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	318	118	88	27	13	564
Autres activités de services	2 351	68	32	10	3	2 464
Information et communication	57	20	23	3	1	104
Administration, enseignement, santé et action sociale	58	11	16	4	3	92
Total	4 017	666	548	113	32	5 376

Le grand nombre d'employeurs du secteur « Autres activités de services » s'explique en partie par les employeurs de gens de maison classés dans ce secteur. Ils représentent près de 88,4% des employeurs du secteur.

Parmi les employeurs qui comptent plus de 200 salariés, 9 concernent des agences d'intérim classées dans le secteur « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ».

